

Généraliser les techniques alternatives à l'utilisation des pesticides

RAPPELANT l'impact néfaste des pesticides de synthèse sur la biodiversité, la qualité de l'eau, des sols et la santé, comme souligné dans deux résolutions de l'UICN^[1];

CONSIDERANT qu'un grand nombre de pesticides de synthèse ont une toxicité avérée sur la biodiversité y compris dans les écosystèmes aquatiques où ils s'accumulent ;

NOTANT que l'Evaluation Mondiale Intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes, réalisée par les experts de l'UICN en synthétisant 1121 études, montre qu'une cause importante du déclin des pollinisateurs est l'utilisation de pesticides tout comme le rapport d'évaluation sur les pollinisateurs de l'IPBES (2016);

NOTANT aussi qu'une part de la production agricole annuelle mondiale, d'une valeur marchande pouvant atteindre 577 milliards de dollars US, est confrontée au risque de disparition des pollinisateurs ;

NOTANT qu'un nombre croissant de jugements reconnaissent les maladies professionnelles liées aux pesticides ;

Notant que leur impact sur la santé et la biodiversité est certainement sous-estimé compte tenu des systèmes d'évaluation mis en place actuellement ;

SE FELICITANT que des centaines de villes dans le monde se passent déjà avec succès de l'utilisation de pesticides dans leurs espaces publics avec un impact positif sur la nature en ville et donc sur la qualité de vie des citoyens ;

SE FELICITANT EGALEMENT de l'engagement de plus en plus importants d'agriculteurs, de particuliers et d'entreprises, à limiter ou supprimer l'utilisation de pesticides ;

SALUANT l'adoption dans plusieurs pays de réglementations exigeantes visant à limiter fortement l'utilisation de pesticides ;

RECONNAISSANT que des techniques alternatives comme l'agro-écologie ou l'agriculture biologique limitent les pressions sur les écosystèmes tout en ayant un réel potentiel pour la sécurité alimentaire comme le soulignent les rapports de la FAO et de l'ONU^[2].

Le Congrès mondial de la Nature, réuni à Marseille, France, pour sa session du 11 au 19 juin :

1. DEMANDE à tous les Etats et gouvernements sous-nationaux et locaux de mettre en place, afin de généraliser dans les espaces agricoles et non-agricoles, des techniques

respectueuses des écosystèmes naturels, alternatives à l'utilisation de pesticides comme l'agro-écologie ou l'agriculture biologique :

- i. des politiques ambitieuses
- ii. des incitations économiques
- iii. des programmes de formation et de sensibilisation

2. ENCOURAGE tous les agriculteurs à adopter ces pratiques dans leurs exploitations et à accélérer la transition écologique de l'agriculture ;
3. INVITE toutes les entreprises privées à s'inscrire de manière volontariste dans une démarche de suppression de l'utilisation des pesticides pour l'entretien de leurs sites d'exploitation ;
4. APPELLE tous les citoyens à supprimer l'usage des pesticides dans leurs jardins ou dans les espaces dont ils sont propriétaires ;
5. DEMANDE aux membres de l'UICN, en particulier aux ONG membres de :
 - a. sensibiliser les citoyens aux alternatives aux pesticides et à leur suppression progressive ;
 - b. promouvoir et accompagner la mise en oeuvre de solutions fondées sur la nature répondant au défi de l'approvisionnement alimentaire.

[1] la Résolution 16.5 « commerce international des pesticides et autres biocides » (Madrid 1984), et la Recommandation 17.20 « transferts de technologie relative aux produits contaminants, notamment les pesticides » (San José 1988)

[2] Rapport « agroécologie et droit à l'alimentation » et présenté à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (2014) et rapport « *Agriculture biologique et sécurité alimentaire* » de la FAO (2007)